



COMMUNE DE POMY

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



La Municipalité dispense de l'enquête publique, en application de l'article 111 LATC, le projet suivant:

Propriétaires : Christine et Nicolas Favre

Lieu dit : Chemin des Sauges 4

Nature de l'ouvrage : Remplacement de la pergola actuelle (bois et toile) par une pergola de mêmes dimensions en aluminium à lames orientables fixée sur ancrages existants

Le dossier est déposé jusqu'au 29 janvier 2022, au bureau du greffe municipal, où il peut être consulté.

Les observations éventuelles doivent être adressées dans le même délai au greffe municipal.

Pomy, le 20 janvier 2022

Greffe municipal